

## ETUDE D'OPPORTUNITE DE PROJETS AGROFORESTIERS DE CULTURE SOUS OMBRAGE D'ESSENCES FORESTIERES

### PROJET FLEGT-REDD+ (FFEM)

*Termes de référence – septembre 2017*

#### 1 Introduction sur le projet

L'ATIBT est attributaire depuis 2013 d'un projet financé par le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) intitulé « intégration de la filière des bois tropicaux d'Afrique Centrale et de l'Ouest dans les mécanismes FLEGT et REDD+ ». Ce projet vise à faire contribuer activement le secteur forestier privé à la gestion durable des forêts tropicales et au développement socio-économique des pays producteurs de bois cible par l'implication dans ces mécanismes.

La première des six composantes de ce projet concerne la participation du secteur privé forestier au mécanisme REDD+, et a pour objectif d'intégrer les opportunités de projets du secteur privé dans ce mécanisme via des études et des projets pilotes. Les activités initiales de cette composante étaient orientées vers la sensibilisation et le montage de projet de certification carbone, mais faute d'opportunité<sup>1</sup>, il a été décidé d'élargir ces activités à d'autres thématiques. Une des thématiques identifiées consiste à appuyer « l'élaboration de concepts de projets pilotes pour des plantations innovatrices en matière de besoins en bois d'œuvre, bois de chauffe et produits agricoles ».

Cette étude s'inscrit aussi, au-delà du projet FLEGT-REDD+, dans une réflexion plus large menée par l'ATIBT et ONFI et visant à proposer une voie pour contribuer à faire évoluer le modèle des concessions forestières en vue de faire de la forêt tropicale humide un levier durable du développement des populations et des territoires.

Deux autres études seront menées en parallèle :

- L'une sur l'état des lieux et l'analyse du contexte juridique pour l'intégration de plantations et reboisements dans les concessions de forêts naturelles,
- L'autre sur la capitalisation des acquis de l'expérience de plantations de bois d'œuvre en RCI.

L'ATIBT recherche donc un consultant chargé de mener cette étude, et les présents TDR décrivent les modalités de cette étude.

#### 2 Éléments de contexte et justification de l'étude

**Le constat :**

##### **En Afrique Centrale, un modèle basé sur les concessions forestières qui a besoin d'évoluer**

Les forêts naturelles africaines apportent des biens et des services multiples : bois de chauffage et de construction, abris pour les populations autochtones et pour la faune, maintien de la biodiversité végétale et animale, Produits Forestiers Non Ligneux, molécules actives (pharmacopée), purification de l'air, de l'eau et stockage du carbone. Afin d'assurer la conservation de cette richesse tout en répondant aux besoins de développement des populations, il est nécessaire de valoriser ces espaces sans remettre en question leur pérennité.

<sup>1</sup> Etude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé Projet FLEGT-REDD+, A. Capel, ATIBT-ONFI, janvier 2017 (FFEM)

Inspirés d'une approche multifonctionnelle de la forêt, les États d'Afrique Centrale ont mis en place un cadre réglementaire et technique visant à promouvoir la gestion durable des forêts à travers la mise en place de concessions. Principalement opérées par des entreprises privées, ces concessions s'étendent sur des surfaces souvent vastes et sont exploitées sur des périodes suffisamment longues afin de permettre aux entreprises qui en ont la charge d'investir dans un outil couteux en particulier pour la transformation des bois.

Ce modèle semble aujourd'hui en déclin, en raison notamment de la crise de 2008 dont les marchés de bois africains ne se relèvent pas, doublé d'une forte concurrence des bois de l'hémisphère Nord. Les bois tropicaux africains souffrent également d'une mauvaise image, illustrée par les attaques répétées à l'encontre des concessionnaires forestiers. On reproche également à ce modèle de ne pas trouver sa place dans l'approche d'une gestion forestière à usages multiples, à l'origine de nombreux conflits d'usages entre les industries d'exploitation du bois et les communautés locales qui vivent notamment de l'agriculture, de la chasse et de l'exploitation artisanale du bois.

Cependant, une analyse plus fine montre que les concessions forestières restent légitimes et qu'il convient de les faire évoluer plutôt que de les écarter. En effet, le modèle des concessions forestières constitue non seulement une source d'activité économique et d'emplois dans les provinces reculées, mais assure aussi souvent une délégation de services publics. Ce modèle aura également permis de renouveler en profondeur le cadre juridique et réglementaire des pays du Bassin du Congo, de faire avancer la connaissance de l'écologie de ces écosystèmes très complexes, et de susciter le développement d'entrepreneurs ancrés sur le territoire, dans des zones le plus souvent reculées.

Ce modèle qui semble donc essentiel pour les territoires est au cœur de l'enjeu de la préservation des forêts d'Afrique de l'Ouest et du bassin du Congo et des services qu'elles procurent, tant environnementaux qu'agro-économiques, sociaux, de gouvernance ou territoriaux, et il est aujourd'hui nécessaire de le faire évoluer.

### **En Côte d'Ivoire, une synergie entre plantation et cacao à exploiter**

L'histoire de la Côte d'Ivoire au cours des 3 dernières décennies est celle d'une brillante politique agricole, qui a mené le pays à occuper les premières places mondiales en tant que producteur de cacao et de noix de cajou, entre autres. Par ailleurs, contrepartie douloureuse, on a assisté à une dégradation globale sans précédent du secteur forêt bois, en lien également avec une augmentation très forte de la population ivoirienne, qui a triplé en 25 ans.

L'industrie forestière est ainsi confrontée à une très forte raréfaction de la ressource. Elle s'adapte en utilisant des bois de moindre qualité et en modifiant son outil de production pour être en mesure de travailler sur des diamètres moindres. L'importation de grumes des pays voisins et depuis le bassin du Congo a même été tentée pour alimenter les unités de production, et des efforts doivent être poursuivis dans ce sens pour que cette opération soit viable sur le plan économique. Il faut en effet pouvoir ainsi continuer à travailler, dans l'attente d'un retour à une ressource forestière plus abondante issue de la reforestation envisagée.

Cette situation ne peut être complète sans évoquer celle de la filière cacao, première richesse du pays, et actuellement un peu à la peine en termes de développement. Elle paye le prix d'une politique de développement des plantations sans ombrage. Avec la promotion de nouvelles variétés telles que « Mercedes » et les diverses recommandations issues de la recherche en général, on a donné l'impression que l'on pouvait planter hors ombrage, ce qui est finalement une erreur<sup>2</sup>.

Le modèle cacao va devoir obligatoirement évoluer, en partie au moins vers une production sous ombrage, sous peine de décliner au cours des prochaines décennies. En effet, la réduction du couvert forestier modifie sensiblement le climat et les effets qu'auront, dans un proche avenir, les altérations climatiques induites par le déboisement sur la production du cacao pourraient être très négatives. On assiste déjà à un

---

<sup>2</sup> Comme l'indique une étude du CIRAD (D. Louppe, 2013) cette « volonté » de planter en plein ensoleillement après élimination totale du couvert forestier est dépassée.

déplacement est-ouest de la production cacaoyère, en raison de difficultés de plus en plus grandes de refaire les plantations de l'est.

Il est donc important de réhabiliter la plantation de cacao sous ombrage, et de profiter de la forte synergie existante entre le développement des deux filières, le cacao et la plantation forestière.

### **Quelques éléments concernant la nécessité de cultiver ou non le cacao sous ombrage.**

Plusieurs échanges ont conduit le projet à se tourner vers les opportunités de réhabiliter la plantation de cacao sous ombrage, et de profiter de la forte synergie existante entre le développement des deux filières, le cacao et la filière forêt, et pour cela, remettre au goût du jour la conduite de projet agroforestier de type cacao sous ombrage d'essences forestières (naturelles ou de plantations).

• **Pour les aspects agronomiques**, d'abord, il a été indiqué par M. Patrick Jagoret (Directeur Adjoint UMR System du CIRAD) que si, sur le plan agronomique l'ombrage est nécessaire au jeune âge et même fortement recommandé, on peut s'en affranchir par la suite. Sans ombrage, les cacaoyers (surtout les hybrides) expriment mieux leur potentiel. C'est donc souvent le choix technique qui est privilégié en plantation de type agro-industriel.

Mais en petit et moyen paysannat, l'option agro-forestière doit être privilégiée car outre la diversification des productions, et la limitation du risque qu'elle permet (face aux fluctuations des cours mondiaux du cacao), en général les petits producteurs ont moins recours aux intrants. Le recours aux engrais et à la protection phytosanitaire sont inexistantes ou mal maîtrisés. En conséquence, les cacaoyères déclinent très vite, sont abandonnées et de nouvelles parcelles sont mises en place après défriche forestière. Or, les récents travaux conduits par le CIRAD au Cameroun montrent l'intérêt des espèces ligneuses associées au cacaoyer pour le maintien de la fertilité du sol, pour une meilleure résilience et/ou flexibilité technique des cacaoyères, etc...

De plus, lors de la mise en place des cacaoyères, mieux vaut opter pour une défriche partielle qui permet de conserver/préserver quelques arbres auxquels sont ajoutés d'autres arbres, souvent du type fruitier... donc au final une cacaoyère agro-forestière nettement plus respectueuse des espaces forestiers que la monoculture pure et dure.

A ce stade, et compte tenu de l'intérêt des forestiers pour cette nouvelle activité, l'on pourra indiquer que s'il s'agit de projets conduits par des forestiers, des associations plus simples peuvent être envisagées. S'il s'agit de projets visant le petit paysannat, l'option agro-forestière "complexe" est probablement plus souhaitable, avec une association d'arbres forestiers et d'espèces fruitières.

Une remarque peut cependant être faite : **très peu de travaux, ou pour ainsi dire aucun, n'a été mené depuis de très nombreuses années (fin des années 50) sur les associations entre cacao et essences de bois d'œuvre.** Bien souvent, ce sont les associations avec fruitiers, ou hévéa, qui ont été étudiées. Il est nécessaire de mener une synthèse des retours d'expérience associant cacao et essences de bois d'œuvre.

• **Pour ses incidences sur le climat**, Elsa SANIAL, Doctorante en géographie à Université Lyon 3 EVS-CRGA / CIRAD UMR Innovation et développement, considère que le cacao sous ombrage, en association avec des bois d'œuvre est considéré également comme étant plus que jamais d'actualité. C'est surtout vrai dans le contexte ivoirien actuel, avec une majorité de planteurs cherchant à réintroduire des arbres dans les plantations du fait notamment des incertitudes climatiques et de l'expérience de fortes sécheresses.

• **En termes socio-économiques**, l'association cacao-forêt peut être un atout pour les différents acteurs. En Afrique centrale, une partie significative de l'agriculture repose sur des systèmes agroforestiers complexes, principalement à base de cacaoyer et de caféier, qui contribuent au revenu et à l'alimentation de millions de familles rurales. Dans le contexte actuel d'une pression croissante sur les ressources naturelles, des systèmes qui associent des fonctions de services environnementaux et de production, peuvent contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la pérennisation du modèle de concession forestière. Les gains ne sont pas forcément en termes de rentabilité financière, mais au travers de gains indirects, telle que la réduction des surfaces de culture vivrière en ajoutant du cacao et la diminution de la pression de pénétration de cultures dans les concessions.

Forte de ces constats et des enjeux relevés, l'ATIBT souhaite réaliser une étude orientée sur l'ombrage dans les plantations de café et de cacao comme point d'entrée d'introduction d'essences forestières dans les zones agricoles.

### 3 Objectif de l'étude

La finalité de l'initiative est de permettre aux sociétés exploitant en forêts naturelles de mettre en place des solutions de diversification de leur activité, tout en pérennisant la surface de forêt naturelle. Pour cela, il s'agit de mettre à disposition du secteur privé des outils qui les aideront à cibler des projets de type agroforestier en fonction des enjeux identifiés et des bénéfices et financements possibles.

L'objectif particulier de cette étude est d'évaluer les **opportunités de projets agroforestiers avec un objectif de bois d'œuvre en réhabilitant la culture agricole de rente (type café, cacao) sous ombrage d'essences forestières**, en abordant les enjeux suivants :

- Itinéraires techniques existants et performants
- Enjeux organisationnels
- Enjeux économiques.

### 4 Résultats attendus

L'étude devra présenter les informations suivantes :

- **Etat des lieux de l'existant et des initiatives** d'association de cultures de rente à un couvert forestier, issue de forêts naturelles ou de plantation de bois d'œuvre et **analyse de cas** (cf. paragraphe périmètre) :
  - o **Présentation** des initiatives : objectifs et résultats attendus, identification des partenaires et acteurs des projets
  - o **Description technique** des projets agroforestiers : itinéraires techniques mis en œuvre, essences et espèces utilisées (de cacaoyers, d'arbres de bois d'œuvre, fruitiers), type de mélanges, surface, âge, traitement sylvicole et phytosanitaire, etc.
  - o **Résultats** principaux connus :
    - Difficultés, succès et échec,
    - Données quantitatives et qualitative : volume et qualité des récoltes,
  - o **Besoins** : réglementaires, données techniques, compétences, financement, etc.
- **Identification et propositions d'itinéraires techniques** les plus prometteurs, performants et adaptés :
  - o Identification et définition des **objectifs** potentiels pour ce type de projets
  - o Identification des **variétés** de semences et d'essences de bois d'œuvre adaptées, existantes, testées
  - o Description des **mélanges** optimum en fonction des objectifs
  - o Description des **traitements** sylvicoles et phytosanitaires adaptés (techniquement et économiquement).
  - o Identification des **données scientifiques** existantes, et proposition de dispositifs de recherches le cas échéant
  - o Définition d'une **typologie** des systèmes agroforestiers tropicaux, dans laquelle seront mis en évidence les rôles et vocations de l'arbre dans ces différents systèmes et les facteurs qui les déterminent
- **Orientations organisationnelles** : décrivant les caractéristique d'un montage de projet optimisé et les choix possibles en termes d'organisation :
  - o Identification des typologies **d'acteurs**, de leurs besoins et attentes de tels projets,
  - o Définition des critères de **choix des partenaires**, description des rôles et responsabilité, compétences requises
  - o Identification des **liens avec d'autres initiatives** (utilisation des fonds de développement locaux, avec les comités villageois existants, opportunité de démarche de certification,

- intégration de projet REDD+, etc.)
- Identification des **besoins** (clarification juridico-institutionnelle<sup>3</sup>, foncière, renforcement de capacité, mise à disposition de semences adaptées, pépinières, matériels, etc.)
- Description des **montages de projets** recommandés (type de contrat, approche multi-parties, durée des contrats, etc.).
- **Orientations économiques :**
  - Identification et explication des **objectifs de rentabilité** possibles (diversification des revenus, matières premières supplémentaires, stabilité des relations entre exploitants et cultivateurs, diminution des activités de surveillance des forêts, accès au marché carbone, etc.), aide aux choix des objectifs de rentabilité économiques recherchés
  - Identification des **marchés** et débouchés possibles et des capacités de transformation
  - Rôle de **PSE**
  - Identification et description des **mécanismes de financement** possible (fonds existant pour le REDD, rôle des banques, etc.).

## 5 Livrables

Une étude (maximum 30-40 pages), comprenant :

- Un résumé exécutif
- Une introduction
- Les 4 chapitres présentés ci-dessus
- Les conclusions et recommandations générales destinées à un opérateur sur l'opportunité de mettre en place un projet agroforestier de culture sous ombrage d'essence forestière.

## 6 Programme d'actions

Les actions nécessaires pour mener cette étude sont les suivantes :

- Réunion de démarrage avec l'ATIBT pour discuter des objectifs de l'étude et préciser les TDR
- Recherche bibliographique (pour l'analyse du contexte et l'état des lieux des initiatives)
- Point avec l'ATIBT pour orienter la mission de terrain en fonction de l'état des lieux
- Collecte des données et information sur les zones ciblées (cf. périmètre)
- Rédaction d'un rapport provisoire pour soumission à l'ATIBT
- Envoie à l'ATIBT pour relecture
- Révision et rédaction du rapport final sur la base des observations de l'ATIBT.

## 7 Durée et calendrier

L'étude se déroulera sur trois mois à partir de la signature du contrat (prévue début septembre 2017) et se terminera au plus tard le 31 janvier 2018. Un planning précis de réalisation de l'étude sera proposé par le prestataire, et sera discuté lors de la réunion de démarrage.

Il est prévu 5 jours pour la revue bibliographique, 18 jours de mission sur site (déplacement compris), et 2 jours de finalisation du rapport.

## 8 Périmètre

La première partie de l'étude (état des lieux de initiatives existantes) sera principalement réalisée selon une revue bibliographique et prise de contact avec des personnes ressources (et pourra être complété par des interviews lors de la mission sur site), et concerne l'Afrique Centrale et la Côte d'Ivoire, mais pourra se référer à des exemples sur d'autres zones si cela est pertinent (Ghana par exemple).

---

<sup>3</sup> Sur ce sujet, il faudra travailler conjointement avec le consultant en charge de l'étude sur l'état des lieux et l'analyse du contexte juridique pour l'intégration de plantation et reboisements dans les concessions de forêts naturelles du même projet.

Pour les analyses de cas, le projet propose de cibler cette étude sur trois zones pour capitaliser et analyser les différentes initiatives liées à la promotion ou l'étude de la conduite du cacao associée à des essences forestières ou de bois d'œuvre.

- La Côte d'Ivoire, où les enjeux combinés de la pérennisation de la filière cacao et de la reforestation en font un terrain d'étude incontournable, au travers notamment des initiatives d'industriels cacaoyers engagés dans la reforestation, en ciblant les projets agroforestiers cacao/plantation de bois d'œuvre, ou bien l'initiative de Tranchivoire sur la promotion de l'agroforesterie<sup>4</sup>. Il est important de souligner que le Conseil du Café - Cacao Ivoirien a lancé le projet « cacao ami de la forêt » et souhaite la mise en œuvre de politiques et mesures de lutte contre le changement climatique dans le secteur forestier. Avec ce projet ambitieux, le pays souhaite « *Promouvoir des systèmes de cacaoculture durables compatibles avec les exigences de protection de l'environnement, de conservation de la biodiversité et de développement économique et social des acteurs de la chaîne de valeurs* »
- Le Cameroun, pays pionnier dans la culture du cacao sous ombrage forestier, en s'appuyant entre autres sur le dispositif en partenariat du CIRAD sur le développement de systèmes agroforestiers durables et performants ;
- Le Congo, et notamment par l'analyse et la capitalisation du projet de la CIB, partenaire du Plan National de Développement Cacao, initié par le gouvernement congolais pour diversifier l'économie, et relancer des filières de rentes dont le cacao.

D'autres initiatives pourront également faire l'objet d'une analyse sans y consacrer de visite de site, notamment l'initiative Cacao lancé par CEB-Precious Woods au Gabon.

## 9 Budget

Le budget du projet prévoit :

- Les honoraires du prestataire pour la réalisation de l'étude.
- La prise en charge :
  - des frais de déplacement (billet d'avion international en classe éco, visa, frais d'approche),
  - des frais de déplacement régionaux (pour aller d'une zone à l'autre)
  - des divers frais (frais d'approche tels taxi aéroport, visa, communication, taxi sur place)
  - des frais de restauration, d'hébergement sur place
  - des frais de transport sur place pour visiter les sites pertinents.

## 10 Compétences requises

Pour cette étude, il est recherché un Consultant international expérimenté (minimum 10 ans d'expérience), ayant :

- une expérience confirmée de la conduite d'étude
- une expertise dans le domaine de l'agroforesterie et dans la gestion forestière
- des connaissances et/ou expériences dans les zones tropicales
- une connaissance du mécanisme REDD+ est un plus.

## 11 Modalité de paiement

Le prestataire sera rétribué de la manière suivante, et sur présentation de facture :

- 40% au début de la mission et après approbation du plan de travail ;
- 30% après présentation du rapport provisoire ;
- 30% après validation du rapport final et état de dépenses.

<sup>4</sup> Cf. Atelier sur la sensibilisation des membres de l'UNEMAF à l'agroforesterie - 24 mai 2017

## 12 Dépôt des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent parvenir au plus tard le **13 octobre 2017** aux bureaux l'ATIBT à l'adresse suivante :

Jardin Tropical, 45 bis, Avenue de la Belle Gabrielle, 94736 Nogent-sur-Marne, France - T : +33 1 43 94 72 87

Ou par email : [caroline.duhesme@atibt.org](mailto:caroline.duhesme@atibt.org).

Ils devront comporter pour chaque structure candidate :

1. Une lettre de couverture (lettre de motivation) ;
2. Une déclaration fiscale d'existence ou tout autre document prouvant l'existence légale de la structure ;
3. Une proposition technique claire et succincte (maximum quatre (4) pages format A 4), qui reprendra clairement :
  - a. un descriptif de la méthodologie proposée par le candidat,
  - b. une présentation des ressources humaines et matérielles, logistiques, etc. pour l'exécution de la mission,
  - c. une proposition de calendrier.La proposition technique devra en outre comporter en annexe les CV des ressources humaines proposées.
4. Une proposition financière claire et succincte retraçant le coût total de la mission, ainsi que les coûts des différentes rubriques selon la description du budget.

Seules les structures sélectionnées seront contactées.